

Du NIMBY au BIMBY

STELLA MANNING

L'action publique se bat, depuis quelques décennies, contre un syndrome récurrent, qui retarde et complexifie les projets, quand il ne les fait pas simplement échouer : le syndrome NIMBY.

Derrière ce mot d'apparence gaie et bondissante se cache l'acronyme *Not In My Back Yard*, littéralement « pas dans mon arrière-cour » mais généralement traduit en français par « pas dans mon jardin ».

Selon les sources, il serait apparu dans les années 1960, 1970 ou 1980 aux États-Unis, mais se popularise durant la décennie 80. Il qualifie l'opposition de riverains à la réalisation de projets et porte généralement une connotation péjorative de la part des décideurs publics, de manière à décrédibiliser les opposants en les renvoyant à la petitesse de leurs intérêts individuels.

En effet, un « Nimbiste » n'est pas opposé à la légitimité du projet, mais à sa localisation, susceptible de modifier son environnement par des changements ou désordres, prétendus ou réels, d'ordre environnemental, social ou encore esthétique. En cela, on peut dire que les opposants au nucléaire ou les ZADistes de Notre-Dame-des-Landes ne sont pas atteints de ce syndrome NIMBY, puisqu'ils sont fondamentalement opposés au projet, où que celui-ci puisse être développé. Ils relèvent plutôt d'un des multiples avatars du NIMBY, le syndrome BANANA,

*Build Absolutely Nothing Anywhere Near Anything*¹, ou encore le syndrome NIABY, *Not In Anyone Back Yard*².

Le NIMBY se niche partout, de l'échec du projet de salle de shoot à Bordeaux en 2018 à l'avis défavorable des communes limitrophes au projet de crématorium de Sainte-Eulalie, appuyant les riverains qui s'émeuvent du trafic que l'équipement pourrait engendrer et de la dépréciation présumée de leur patrimoine. Cette tendance à la contestation des projets pointe l'importance du dialogue et de la transparence dans un contexte de parole citoyenne parfois envahissante, qui va souvent jusqu'à remettre en cause la légitimité de l'action publique locale.

Deux architectes français ont pris le concept au pied de la lettre en le renversant : et si nos jardins étaient le gisement des logements de demain ? C'est ainsi que naît le projet BIMBY : *Build In My Back Yard*, où, « au contraire [du NIMBY], l'intérêt d'un ménage à valoriser ou exploiter les possibilités constructives de sa parcelle va dans le sens de l'intérêt général à produire une nouvelle offre de logements sans consommer de terres naturelles ou agricoles³ ».

Plutôt que de critiquer le modèle de la maison individuelle, les deux architectes s'appuient sur les tissus pavillonnaires et les propriétaires pour développer une offre organisée, adaptée et abordable. En effet, de nombreux propriétaires de maisons individuelles vivent dans un logement désormais trop grand mais dont le terrain peut permettre un habitat adapté à leur vieillissement ou à un nouveau projet de vie. En vendant une partie de leur foncier, ils peuvent financer un nouveau projet sur la partie restante. L'idée est de les accompagner dans cette démarche, l'urbaniste étant garant d'une cohérence d'ensemble en évitant une division parcellaire anarchique, qui est une crainte des élus et techniciens.

Le projet BIMBY est une marque collective en open source à laquelle chacun peut participer, à l'instar de la commune de Cénac, en couronne de l'agglomération bordelaise, qui vient de lancer un projet BIMBY sur son tissu pavillonnaire avec Villes Vivantes, bureau d'études de David Miet, l'un des initiateurs de la démarche. —

1 | Ne construisez rien nulle part près de quoi que ce soit.

2 | Pas dans l'arrière-cour de quiconque.

3 | B. Le Foll, D. Miet, « Construire dans mon jardin et résoudre la crise du logement. Cinq idées-clés pour comprendre la filière BIMBY », *Métropolitiques*, 18 mars 2013. <https://www.metropolitiques.eu/Construire-dans-mon-jardin-et.html>